

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances  
et de la souveraineté  
industrielle et numérique

**Arrêté du 5 juin 2023**

**portant affectation à la mission de contrôle économique et financier des transports  
du Contrôle général économique et financier**

NOR : ECOU2315312A

**Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,**

Vu le décret n° 2022-1600 du 21 décembre 2022 relatif au Contrôle général économique et financier, notamment son article 4 ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'organisation générale et au fonctionnement du Contrôle général économique et financier, notamment son article 5 ;

Vu le décret n° 49-996 du 26 juillet 1949 modifiant les conditions d'exercice du contrôle financier de l'Etat sur les chemins de fer et les transports par route et par eau, ensemble le décret n° 2015-137 du 10 février 2015 relatif aux missions et aux statuts de la SNCF et à la mission de contrôle économique et financier des transports, notamment ses articles 46 à 53 ;

Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> juin 2023 portant nomination de Madame Valérie BOSCHETTO dans l'emploi de contrôleur général économique et financier (groupe II) ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Madame Valérie BOSCHETTO, administratrice de l'Etat du deuxième grade nommée dans l'emploi de contrôleur général économique et financier (groupe II), est affectée à la mission de contrôle économique et financier des transports du Contrôle général économique et financier, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023.

**Article 2**

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 5 juin 2023

Pour le ministre et par délégation :  
Le chef du Contrôle général économique et financier par intérim,  
M. GAZAVE